

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente), Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Elisabeth HUARD, M. Gérard TRUCY, M. Jean-Claude PIERRON, M. André BENSARKOUN, Mme Catherine SILVESTRE

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA, Mme Marilyne HANOT, Mme Véronique PAGE, M. Pierre SPANO, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme BILLOT) ; Mme HANOT Marilyne (Pouvoir à M. TRUCY Gérard), Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. PIERRON), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : R&M - FINANCES - BUDGET EXECUTOIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET ANNEXE 2023 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAAD)**

La décision modificative présentée ci-dessous a pour objet de prendre en compte des ajustements comptables en recettes et dépenses du fait d'éléments nouveaux non prévus aux étapes budgétaires précédentes.

Dans le cadre de la modernisation du système de pointage et de facturation des prestations d'aide à domicile, une subvention de l'Etat a été sollicitée par délibération n°57 du 06 décembre 2022, dans le dispositif du Fond national pour l'aménagement et le développement des territoires (FNADT) qui subventionne les projets à hauteur de 80%.

Le montant demandé est de 8 278,24 € TTC sur un budget total d'investissement de 10 347,80 € TTC.

L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant attribution d'une subvention au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix en Provence pour son projet « Modernisation du système de pointage et de facturation » du 10 juillet 2023 a été notifié au CCAS.

De ce fait, il convient de modifier les prévisions budgétaires adoptées par délibération n°13 du 29 mars 2023 afin d'intégrer en recette d'investissement la subvention attribuée et inscrire les dépenses correspondantes.

Section d'investissement

La décision modificative s'équilibre donc en section d'investissement à + 8 278,24 €.

		Chapitre	Budget Primitif avec Reports (mars)	Inscriptions DM 1	Budget consolidé suite DM 1
INVESTISSEMENT	Dépenses	20	11 618,06 €	5 748,00 €	17 366,06 €
		21	3 986,70 €	2 530,24 €	6 516,94 €
		Total	15 604,76 €	8 278,24 €	23 883,00 €
	Recettes	13	0,00€	8 278,24 €	8 278,24 €
		28	2 500,00 €		2 500,00 €
		001	13 104,76 €		13 104,76 €
Total		15 604,76 €	8 278,24 €	23 883,00 €	

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant attribution d'une subvention au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix en Provence pour son projet « Modernisation du système de pointage et de facturation » du 10 juillet 2023,

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **D'ARRETER** par chapitre la décision modificative n°1 du budget annexe du Service d'Aide à domicile (SAAD) pour l'exercice 2023 telle que figurant aux documents budgétaires joints en annexe

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 23/11/23
et de la publication le 23/11/23